

Journées d'Etude sur les bibliothèques Universitaires JEBU'14

CERIST, Alger 22 & 23 juin 2014

<i>Intitulé de la communication :</i>	La production scientifique nationale : Enjeux et urgence
<i>Auteurs :</i>	M. Said BERROUK (Maitre de Recherche A)
<i>Affiliation :</i>	CERIST, Alger
<i>Email:</i>	sberrouk@cerist.dz
<i>Axe :</i>	<i>Production scientifique nationale</i>

1. Opportunité du projet :

Tout le monde s'accorde sur l'importance de la réalisation d'une base de données nationale regroupant la production scientifique nationale. Deux objectifs principaux guident cette tendance. La visibilité et l'accès au marché de l'information.

La visibilité concerne la recherche (à travers la production scientifique), les institutions et les chercheurs algériens. Ceci dans l'optique de valoriser l'ensemble de cette production et de ses producteurs (individus et institutions) d'une part et sa protection d'autre part.

Quand à l'accès au marché, il est évident aujourd'hui que l'information possède une grande valeur marchande et la mise sous forme d'une base de données commercialisable permettra d'offrir aux auteurs, aux institutions éditrices et à la structure chargée de la commercialisation des entrées financières importantes.

2. Urgence

Compte tenu de l'importance aussi bien commerciale que de positionnement dans le marché, des institutions notamment arabes (proximité linguistique et culturelle) sont déjà à l'affût de notre production nationale. Sachant que celle-ci n'est pas totalement prise en charge, ces institutions considèrent que son intégration dans leurs bases de données représente un double intérêt. D'abord augmenter le contenu de leurs bases de données, ce qui donnerait plus de couverture et donc de valeur marchande. Ensuite garantir un monopole sur le marché algérien jugé très important compte tenu de l'ampleur que prend le système national de documentation en ligne SNDL.

Nous présentons en annexe déjà des opérations d'intégration et de signalement de plusieurs titres nationaux dans différentes bases de données en nous posant la question qui a autorisé cette intégration, connaissant les retombées négatives de celle-ci sur notre patrimoine scientifique et culturel.

Ainsi, la mise en place de cette base de données revêt un caractère d'urgence pour ces raisons mais aussi du fait que des boîtes étrangères et notamment arabes aidées par des intermédiaires algériens (représentant d'éditeurs dans le SNDL dans les années 2012 & 2013) ont déjà signé des contrats avec

quelques éditeurs nationaux et ont intégré des revues nationales dans leurs bases de données avec un contrat de longue durée.

3. Démarche à suivre pour la mise en place d'une base de données nationale

La mise en place d'une base de données nationale doit se faire en plusieurs étapes et doit obéir à des règles strictes et enfin doit avoir le concours et l'implication de l'ensemble des acteurs dont la tutelle, les institutions académiques et de recherche éditrices, les bibliothèques universitaires et de recherche et le CERIST.

3.1. Rôles des acteurs

3.1.1. Rôle de la tutelle

Produire une base de données relative à la production scientifique nationale doit traduire une prise de décision de haut niveau amenant tous les acteurs à contribuer à cet édifice d'importance capitale pour le secteur de l'enseignement supérieur scientifique en premier lieu et pour le pays de manière générale. Cette décision, vise à instruire les acteurs et proposer un cadre facilitant la réalisation de ce projet. Elle se justifie par l'importance de l'investissement fait par l'état dans ce domaine et aussi par les conséquences et les apports d'ordre scientifique et économique de la réalisation d'un tel projet. L'expérience des thèses est très édifiante à ce sujet. En effet l'instruction de la tutelle à travers l'arrêté régissant le portail national des thèses a ramené tous les acteurs, les établissements (à travers les doctorants, les conseils scientifiques, les bibliothèques), le CERIST à collaborer à la production d'une base de données de signalement de sujets de recherche en magister et doctorat et d'une base de données en texte intégral des thèses soutenues. Cette démarche a permis de disposer d'un portail national avec plus de soixante dix mille sujets signalés et plus de trente mille thèses accessibles à tous les utilisateurs à travers le portail SNDL à l'image de l'ensemble des bases de données étrangères.

Dans cette logique, la tutelle est appelée à promulguer un texte à l'image de celui régissant les thèses et permettant d'une part le drainage de cette production nationale, son traitement et sa mise à disposition selon les pratiques connues dans le domaine de la documentation électronique en ligne sur le marché national et international. Ce texte doit préciser les obligations et le type de participation de chacun des acteurs ainsi que les droits d'utilisation à l'échelle nationale et de commercialisation à l'échelle internationale.

3.1.2. Rôle des institutions éditrices

Ces institutions ont un rôle fondamental dans l'élaboration et le développement de cette base de données. Le premier rôle consiste à l'adhésion à cette démarche dans une vision nationale. Le deuxième consiste au respect des règles et des normes dans leur pratique d'édition et dans la mise à disposition de l'institution chargée de l'élaboration de la base de données référentielles et en texte intégral. Le troisième rôle est de veiller à certaines règles régissant l'accès aux revues éditées notamment aux bases de données scientométriques internationales pour la valorisation de ces revues.

3.1.3. Rôle de la DGRSDT

En plus de la promotion de ce projet, la DGRSDT est appelé à jouer des rôles importants dans la mise à niveau des revues nationales. Dans ce sens la formation et l'assistance des institutions éditrices sur les normes et règles d'édition sur le plan de la forme et du contenu pour les hisser à un niveau leur permettant une reconnaissance sur le plan scientifique national et international.

3.1.4. Rôle des bibliothèques

Le rôle des spécialistes de la documentation notamment dans les bibliothèques des institutions éditrices de manière particulière et des bibliothèques universitaires de manière générale est de veiller à conservation du patrimoine et à un traitement normalisé de l'information référentielle constituant notamment la base de données et éventuellement l'assistance des institutions éditrices au respect des règles de normes d'édition et de traitement.

3.1.5. Rôle du CERIST

De part ses missions de création et son expérience dans le domaine de l'IST et de la documentation électronique, son expérience dans le développement des bases de données, le CERIST a un rôle clé à jouer dans la conception de cette base de données, sa mise en œuvre, le développement des outils de collecte, de gestion, d'accès à cette base de données. Le CERIST peut également eu égard à son rôle et expérience dans le SNDL assurer le rôle de diffusion au niveau national et la commercialisation éventuelle au niveau international.

4. Etapes de réalisation

La réalisation de ce projet doit se faire en plusieurs étapes

4.1. Etape 1 : la définition des types de productions scientifiques concernées

Il est primordial de définir dès le départ une liste de types de productions nationales visées pour faciliter la mise en place du texte régissant ce projet et aussi identifier les acteurs de manière plus précise. Cette liste peut être mise à jour en cas de besoin notamment, si au départ on se contentera uniquement de quelques types de productions en priorité.

Compte tenu de la situation actuelle, les revues doivent avoir la priorité dans la réalisation de ce projet.

4.2. Etape 2 : la promulgation d'un texte par la tutelle

Pour assurer le démarrage du projet et aussi impliquer l'ensemble des acteurs cette action est prioritaire. Elle doit faciliter l'initiation du projet et définir le rôle des acteurs pour garantir la réussite du projet.

4.3. Etape 3 : l'élaboration d'un cahier des charges

Pour la réussite du projet, il est nécessaire en plus de l'identification des types de production, des acteurs ainsi que leurs rôles respectifs, d'élaborer un cahier des charges précisant

- 1- Les tâches de chacun des acteurs
- 2- Le planning de réalisation
- 3- Les moyens et matériels à mettre à disposition

- 4- Les différentes actions prévues (conception des bases de données référentielles, en texte intégral, projet pilote base de données référentielles, évaluation et mise en œuvre finale, projet pilote base de données en texte intégral, évaluation et mise en œuvre finale etc.)
- 5- Les caractéristiques du système de collecte, de traitement et de gestion des bases de données référentielles et en texte intégral en local (niveau des établissements éditrices) et au niveau national (CERIST)
- 6- Le portail d'accès et de diffusion des deux bases de données
- 7- Les aspects juridiques régissant la diffusion nationale et internationale

4.4. Etape 4 : la réalisation

Cette étape doit se réaliser conformément aux exigences du cahier des charges et conformément au planning déterminé par celui-ci.

4.5. Etape 5 : l'utilisation

Cette étape concerne trois aspects

- 1- La mise à disposition d'un logiciel de gestion local au profit des institutions éditrices pour faciliter la collecte et le traitement de la production locale (niveau de l'institution)
- 2- La mise à disposition du département IST (CERIST) d'une plateforme de gestion de l'ensemble de la production
- 3- La mise à disposition des utilisateurs via le portail du SNDL de la base de données générale
- 4- La commercialisation au niveau international vient couronner le processus suite à la validation du produit.